



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Rime Nicolas / Brodard Vincent

P 2003.12

Réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 10 février 2012, les députés Nicolas Rime et Vincent Brodard rappellent que la mise en place du RER a eu pour conséquence la suppression des trains régionaux sur la ligne Bulle–Romont et leur remplacement par des bus. Ils évoquent également l'insatisfaction des utilisateurs dont la presse s'est faite l'écho.

Les dépositaires demandent au Conseil d'Etat d'étudier, en collaboration avec les TPF, la possibilité de réintroduire ces trains régionaux.

II. Réponse du Conseil d'Etat

La mise en œuvre de la 1^{re} étape du RER Fribourg|Freiburg a impliqué la disparition des trains régionaux pour les localités situées entre Bulle et Romont. Sans cette suppression, un temps de trajet compétitif entre Bulle et Fribourg n'aurait pas pu être atteint. Ces localités sont désormais desservies par la ligne de bus 20.254 Bulle–Romont. Cette nouvelle ligne a certes connu des difficultés importantes lors des premières semaines d'exploitation mais des adaptations ont rapidement été apportées afin d'assurer les correspondances prévues. Le Conseil d'Etat est toutefois conscient que ces modifications ont impliqué des bouleversements dans les habitudes de mobilité des personnes concernées.

A court terme, l'infrastructure existante sur le tronçon Bulle–Romont ne permet pas la circulation d'un train régional en plus des deux paires de trains RE. Le Conseil d'Etat a toutefois mandaté le Service de la mobilité afin qu'il étudie, en collaboration avec les TPF, l'opportunité et la faisabilité de réintroduire une desserte ferroviaire régionale, sans détérioration de la liaison directe Bulle–Romont–Fribourg et d'en estimer les coûts à charge des communes et du canton. Les premiers résultats devraient être disponibles au premier semestre 2013.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Dans son rapport, il rendra compte des résultats de l'étude susmentionnée.

26 juin 2012